



## DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de Breteuil

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 24 août 2021

### **Contrat groupe d'assurance des risques statutaires:**

Les employeurs publics doivent se couvrir sur les risques qui ne sont pas pris en charge par les organismes de sécurité sociale. Notre contrat arrivant à terme le 1er juillet 2021. Le centre de gestion a engagé une consultation en vue de souscrire, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, pour la commune, un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel.

A l'issue de la procédure, le marché a été attribué à la compagnie SHAM avec l'intermédiaire du courtier SOFAXIS.

### **Rapport d'activités SE60:**

Le conseil municipal a étudié le rapport d'activités 2020 du SE60 et adopte ce rapport.

### **Adhésion de la CCOP au SMTCO:**

Dans le cadre de la compétence mobilité, il est proposé à la CCOP (Communauté de Communes) d'adhérer au SMTCO (Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise). Le conseil accepte que la CCOP adhère au SMTCO.

### **Convention avec l'AMEVA:**

L'AMEVA a été délégué par la CCOP pour être maître d'œuvre des travaux du programme 2019-2024 "restauration de la rivière de la Noye".

Plusieurs opérations ont été préconisées sur Paillart et les premières sont prévues en octobre-novembre 2021. Ces opérations financières sont prises en charge par la Communauté de communes ainsi que par des subventions publiques. Il est donc nécessaire de signer une convention avec l'AMEVA.

Les travaux concernent la protection de berge en tunage pieux-planches le long de la Rue de la Libération sur 180 mètres et la recharge en terre des points bas sur la parcelle B3 sur 700 mètres (parcours de pêche côté LA FALOISE).

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention.

### **CCOP "projet de mutualisation":**

La CCOP a établi un projet de mutualisation 2021-2026. Il est demandé au conseil de l'étudier et d'émettre des observations si il y a.

Mr le Maire expose le projet, à la suite de l'étude, le conseil municipal refuse de mettre son personnel communal à la disposition de la CCOP.

Et appuie notamment qu'il manque beaucoup de précisions sur ce sujet.

Pas d'observations sur les autres sujets, le conseil est plutôt favorable.

### **Repas des aînés:**

Le conseil fait le point sur le déroulement de la journée, CUISINE CONCEPT avait été retenu en début d'année après étude de différents devis, la boisson sera commandé comme habituellement à JUMEL. Deux devis nous sont présentés pour l'animation musicale, il est voté à la majorité de retenir celui de Mme MÉHEUST Sylvie accordéoniste accompagné d'un chanteur.

Il est rappelé que nous sommes dans l'obligation de demander le pass sanitaire aux personnes participants au repas à l'entrée de la salle des fêtes.

Le conseil municipal décide d'offrir un présent au doyen de la journée.

#### **Inauguration "aire de jeux":**

L'équipe municipale fait le point sur le déroulement de la cérémonie, la présence des officiels, les personnes scannant le pass sanitaire qui est obligatoire ce jour.

#### **Entretien de la Noye:**

Mr le Maire a interpellé l'AMEVA afin qu'il puisse intervenir rapidement sur la rivière pour la nettoyer. La météo de cette saison estivale a été très prolifique pour le cresson et autres herbes dans la rivière.

#### **Eclairage des bâtiments communaux et éclairage publique en LED:**

Par soucis d'économie et d'écologie ainsi que de confort visuel pour les élèves, l'éclairage de l'école, de la mairie et de la salle polyvalente a été changé en LED. Pour continuer dans une démarche de transition énergétique et peu énergivore, des ampoules LED ont été installées sur l'éclairage publique dans deux rues de la Commune "Rue du pont aux ânes" et "Rue Fontaine" ainsi qu'au carrefour de la mairie. Cette expérimentation nous permet d'anticiper les rendus et les investissements au budget 2022 afin de passer le village en Led. Et afin de répondre au mieux aux obligations posées par la loi de transition énergétique.

#### **Divers:**

Mr le Maire informe que les purges "route d'esquennoy", "rue thiaux" et "route d'hallivillers" ont été réalisées pour la sécurité de tous.

L'avaloir "Rue du pont aux ânes" a été réparé.

Les tables de vesigneux ont été installées par le conseil.

Nous avons des plaintes de différentes personnes, nous informant que des riverains jettent leur pelouses dans la rivière ce qui est strictement interdit. Ceci ayant un impact sur la faune et la flore aquatique. Un mot sera rajouté au BT.

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Paillart, le 27 août 2021

Le Maire



